



Partie 6 > Annexes

Par exemple, les différents travaux de veille existants dans toutes les directions ont été renforcés et centralisés en un seul livrable, diffusé quotidiennement aux agents, aux membres du Collège et de la Commission de protection des droits.

Par ailleurs, la poursuite de ces travaux de veille, y compris concernant la veille internationale, permet de suivre les avancées de la législation relative au droit d'auteur dans des pays de plus en plus nombreux à se saisir du sujet. Elle s'inscrit, de même que les multiples rencontres avec les acteurs étrangers, dans une volonté de coopération internationale avec les États étrangers et les instances internationales.

Les services

L'expertise métier développée par les agents des différentes directions, s'est consolidée sur ce troisième exercice. L'expérience désormais acquise permet d'en dégager des spécificités significatives. La direction de la protection des droits est en charge de la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée. Ses agents sont habilités et assermentés devant le tribunal d'instance, pour leur permettre d'instruire les dossiers dans le cadre de cette procédure. Ils mobilisent à la fois des compétences d'expertise juridique et technique, et une expérience en matière de sensibilisation et de suivi des procédures.

Le département recherche, études et veille est chargé de la mise en œuvre de la mission d'observation de l'utilisation licite ou illicite des œuvres sur Internet. Le protocole développé demande une expertise en termes de veille pluridisciplinaire et technologique, d'études (méthodologies quantitatives et qualitatives, et savoir-faire spécifique lié aux difficultés de mesure, comme les sur/sous déclarations des sondés relatives à des sujets pouvant porter sur une infraction et/ou des sujets technologiques incompris) et enfin de recherche informatique (ingénierie informatique et mathématiques, programmation, algorithmique, modélisation, connaissance des réseaux et de leur fonctionnement, etc.).

La délégation à l'offre légale est chargée de l'encouragement au développement de l'offre légale. À ce titre, elle gère notamment la procédure de labellisation des plateformes de diffusion de contenus légaux et leur référencement sur un portail dédié. Par ailleurs, elle est en charge des relations avec les acteurs de la diffusion en ligne. Pour cela, elle met en œuvre : la compréhension des problématiques liées aux plateformes de diffusion en ligne dans tous les secteurs culturels en ligne (référencement naturel, difficultés d'accès au marché, etc.) ; son savoir-faire en matière de conception et d'exploitation d'outils de valorisation des offres légales existantes, et de pilotage de projets Web ; son réseau réunissant non seulement 57 plateformes labellisées dans sept secteurs culturels mais aussi une trentaine d'acteurs publics et privés.

La direction juridique met en œuvre la mission de régulation des mesures techniques de protection (MTP). Par ailleurs, elle assure le cadrage et la sécurisation juridique de l'activité des autres services de l'Hadopi en charge de la mise en œuvre des autres missions et du fonctionnement interne de l'institution. Elle mobilise pour ce faire une expertise en droit de la propriété intellectuelle, droit de la communication et droit des nouvelles technologies ; une expertise en droit public et en droit de la concurrence et de régulation ; des compétences d'analyse, de prospective et de propositions dans ces domaines.

La direction des systèmes d'information de l'Hadopi dispose de compétences spécifiques, en matière de développement et gestion de projets informatiques, notamment la conception, la réalisation, la mise en œuvre et l'évolution du système d'information de la réponse graduée, qui obéit à des spécifications notamment en termes de qualité, de performance, de sécurité et d'évolutivité pour s'adapter aux changements législatifs et réglementaires. Elle détient également une expertise en matière de moyens de sécurisation, de MTP et de mesures techniques d'information (MTI).

La direction de la communication et des relations extérieures met en œuvre la mis-

sion d'information et de sensibilisation qui vise d'une part à mieux faire connaître le droit d'auteur et les mécanismes de la création, d'autre part à sensibiliser les internautes aux opportunités d'accès à la culture offertes par Internet, à les aider à distinguer les pratiques licites et illicites, à les informer sur les risques encourus en cas de téléchargement illicite et à les sensibiliser à l'existence d'une offre légale (jeune public et grand public sur Internet). Elle se charge également de relayer ces messages à l'international. Pour cela, elle possède des compétences de vulgarisation et de pédagogie auprès du jeune public, un savoir-faire de formation et d'accompagnement de la communauté éducative, une expertise web en gestion de projets et en community management. Elle bénéficie d'un réseau de partenaires en France ainsi qu'à l'international.

La direction des finances et du développement, en charge des aspects administratifs et financiers, apporte son soutien à l'ensemble des directions de l'Hadopi sur les sujets en liens avec les finances, les ressources humaines et plus généralement la gestion interne de l'institution. Elle a notamment assuré la création puis la stabilisation du fonctionnement de l'institution. Au titre du fonctionnement de l'institution, deux dimensions d'expertise ont été particulièrement développées, d'une part dans le domaine des finances avec la mise en œuvre et le suivi d'une politique drastique de réduction budgétaire, d'autre part dans celui des ressources humaines avec la gestion du statut spécifique de l'institution (API), le recrutement et l'accompagnement des équipes.